

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Conne, Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Simone de Montmollin, Thomas Bläsi, Jean Romain, Michel Ducret, Patrick Lussi, Bernhard Riedweg, Pierre Ronget, Raymond Wicky

Date de dépôt : 14 mars 2016

Proposition de motion

pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les réformes de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) entrées en vigueur en 2012 qui instaurent un système de soins concurrentiel avec :
 - le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse ;
 - le traitement égal des hôpitaux publics et privés sur le plan du financement et de la planification ;
 - les forfaits liés aux prestations hospitalières, basés sur des structures tarifaires uniformes pour l'ensemble de la Suisse ;
 - la planification de la médecine hautement spécialisée pour l'ensemble de la Suisse ;
- la structure actuelle des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) définie par la législation genevoise,

invite le Conseil d'Etat

à proposer une nouvelle organisation des établissements publics médicaux qui regroupe les activités hospitalières universitaires sur le site Cluse Roseraie et répartit les activités hospitalières non universitaires sur les autres sites.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette proposition de motion a pour but de soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé.

L'objectif est simple : distinguer les services médicaux universitaires des services médicaux non universitaires. Cette distinction permettra de développer les stratégies et les organisations spécifiques à chacune de ces deux typologies de services.

Il s'agit d'une remise en question de la structure actuelle des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui entretient un mélange des genres préjudiciable et reposant sur une base historique. Aujourd'hui, cette confusion pénalise à la fois l'offre de soins hospitaliers à la population et le progrès académique.

Il est devenu nécessaire de sortir de cette situation qui n'apporte rien, sauf à accroître les coûts moyens, les services universitaires étant toujours plus chers que les services non universitaires à qualité de prestations égale.

Cette structure est la dernière à subsister en Suisse. Les nouvelles dispositions de la LAMal de 2012, instaurant un espace concurrentiel à la fois dans le domaine des soins généraux hospitaliers et dans le domaine de la médecine hautement spécialisée, ont amené les autres cantons à concentrer les services universitaires dans certains domaines, pour certains types de prestations, tout en garantissant les prestations médicales à l'ensemble de la population grâce aux services hospitaliers non universitaires. Par conséquent, ces cantons pratiquent un tarif hospitalier pour les hôpitaux non universitaires inférieur à celui de l'hôpital universitaire.

Genève est à ce jour le seul canton où il y a un seul tarif cantonal universitaire pour tous les services : les services universitaires proprement dits, les services de soins généraux, la réadaptation et la psychiatrie.

La stratégie d'un hôpital universitaire n'est pas équivalente à celle d'un hôpital non universitaire. Il convient de repenser le fait de garder toutes les activités des HUG sous le label universitaire pour transformer une partie des HUG en hôpital public non universitaire.

Concrètement, le nouveau bâtiment des lits du site Cluse Roseraie (BDL2), qui sera inauguré en 2016, pourrait abriter les activités de médecine académique hautement spécialisées. Cela permettrait d'établir des priorités universitaires et de concentrer sur ce site les moyens nécessaires pour être concurrentiel au niveau de la médecine hautement spécialisée, dans le cadre des négociations Vaud/Genève et au niveau international.

Le bâtiment des lits actuel, une fois rénové, sera parfaitement adapté à une offre de soins généraux ou spécialisés. De plus, l'hôpital des Trois-Chêne possède déjà toutes les infrastructures d'un hôpital général non universitaire.

Les prestations de réadaptation (gériatrique, en médecine interne et en oncologie, musculosquelettique et neurologique) seraient réparties sur les sites de Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ce qui correspond déjà en grande partie aux activités de ces sites. La psychiatrie resterait sur le site de Belle-Idée. L'affiliation académique des services de réadaptation et de psychiatrie devra également faire l'objet de choix prioritaires.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter cette motion.